L'ARMANÇON

La lettre du S.A.G.E.

Numéro 1 – 1er trimestre 2005

EDITORIAL

L'intérêt de près de 280 maires du bassin de l'Armançon et de ses affluents pour la qualité des rivières est ancien. Différents syndicats travaillant avec les représentants des pêcheurs, se sont créés depuis près d'une trentaine d'années dans nos trois départements.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (S.A.G.E.) constitue une occasion marquante de réfléchir ensemble, au-delà des limites administratives et en associant largement les élus, administrations et représentants des « usagers » de l'eau, sur ce que devra être notre bassin à l'avenir.

C'est une démarche longue, qui pourra être source de débat mais qui repose sur un nécessaire consensus et doit déboucher sur d'utiles arbitrages.

Cette lettre a vocation à vous tenir informés de l'évolution de l'élaboration de ce schéma.

Michel Delprat
Président de la C.L.E.
de l'Armançon

Le bassin en images

Le bassin versant de l'Armançon :
Un territoire aux multiples facettes…

L'Armançon à Commissey (Yonne)

La vallée de l'Armançon à St Rémy (Côte d'Or)

Le ru de Jagey à Jailly-les-Moulins (Côte d'Or)

Le bassin versant de l'Armançon
3100 km^2
1500 km de cours d'eau
279 communes
107 800 habitants
3 départements (Aube, Côte d'Or, Yonne)
2 régions (Bourgogne, Champagne-Ardenne)

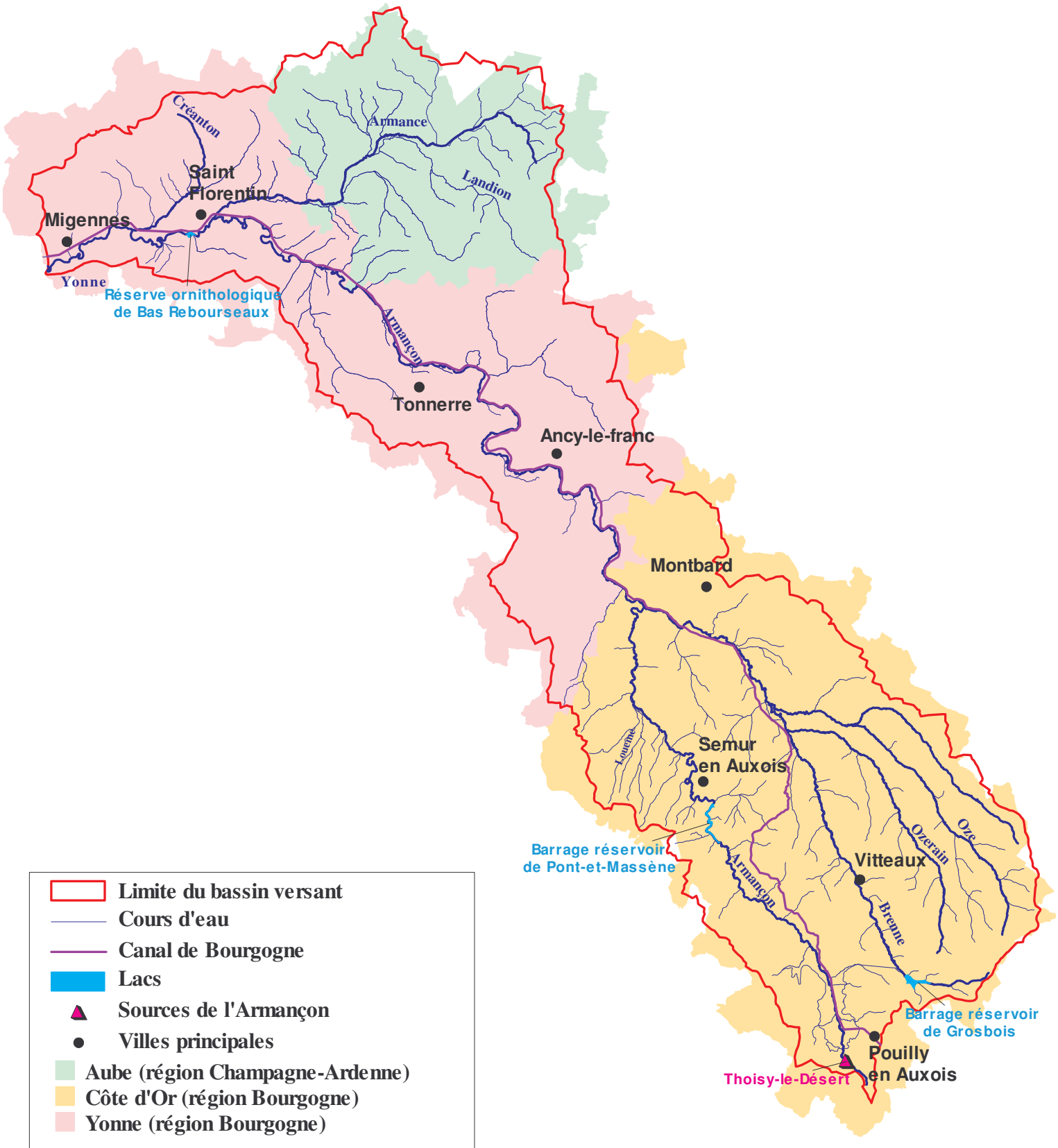

SIRTAVA,20/03/2005
Copyright IGN

Les objectifs du S.A.G.E.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un **document dit *de planification*** puisqu'il a vocation à définir les orientations fondamentales de la politique de l'eau sur le bassin de l'Armançon.
Sur la base d'un état des connaissances, il présente une synthèse du diagnostic du territoire à travers la problématique de l'eau.
Il définit les objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.
Une fois approuvé, le S.A.G.E. devient un **document de référence pour l'Administration** dans ses décisions prises directement et indirectement dans le domaine de l'eau (les captages d'alimentation en eau potable, les Plans Locaux d'Urbanisme,...).
Il ne crée pas de règle nouvelle mais apporte un **"plus" à la législation** : les orientations du S.A.G.E. permettront de mettre en lumière les enjeux majeurs du bassin versant de l'Armançon.

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau ou C.L.E. est le véritable noyau opérationnel du S.A.G.E. Cette **assemblée délibérante** présidée par M. Michel DELPRAT est chargée d'élaborer le document : elle organise et gère l'ensemble de la démarche sous tous ses aspects (déroulement des étapes et validation de chacune d'entre elles, arbitrage des conflits, suivi et révision du S.A.G.E.).
La C.L.E. est composée pour moitié de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, pour un quart de représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives, et pour le quart restant de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.
La C.L.E. du bassin de l'Armançon compte 44 titulaires et 44 suppléants.

Pour assister le travail de la C.L.E. de l'Armançon, un **bureau exécutif** a été créé. Il compte 16 membres et respecte la représentation de chaque collège : 8 représentants du collège des collectivités ; 4 représentants du collège des élus ; 4 représentants du collège de l'Etat.
Quatre missions lui ont été confiées :

- Préparer les dossiers et les séances de la C.L.E.
- Suivre et coordonner les groupes thématiques
- Assurer la liaison avec les organismes chargés d'études
- Formuler des avis sur les dossiers concernant le bassin de l'Armançon quand la C.L.E. ne peut pas se réunir dans les temps impartis par les procédures réglementaires.

Quatre **commissions thématiques** ont été mises en place :

- *Gestion des cours d'eau* présidée par Eric Coquille
- *Qualité des eaux superficielles et souterraines* présidée par Gilles de Montalembert et Georges Friedrich
- *Répartition des usages de l'eau* présidée par Michel Lhuillier
- *Information et communication* présidée par Serge Gaillot

Ce sont des groupes de travail composés de membres de la C.L.E. et d'experts.
Ils constituent de véritables instances de dialogue et permettent d'apporter à la C.L.E. des éléments de jugement, d'arbitrage et de décision.

Le S.I.R.T.A.V.A.

Créé en 1983, le Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.) assure la **maîtrise d'ouvrage** de l'élaboration du S.A.G.E. En tant que secrétariat administratif et technique de la C.L.E., il est chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi des séances de travail de la commission ; il rédige les cahiers de charges pour la recherche de prestataires, prépare le fond des questions et des dossiers traités.

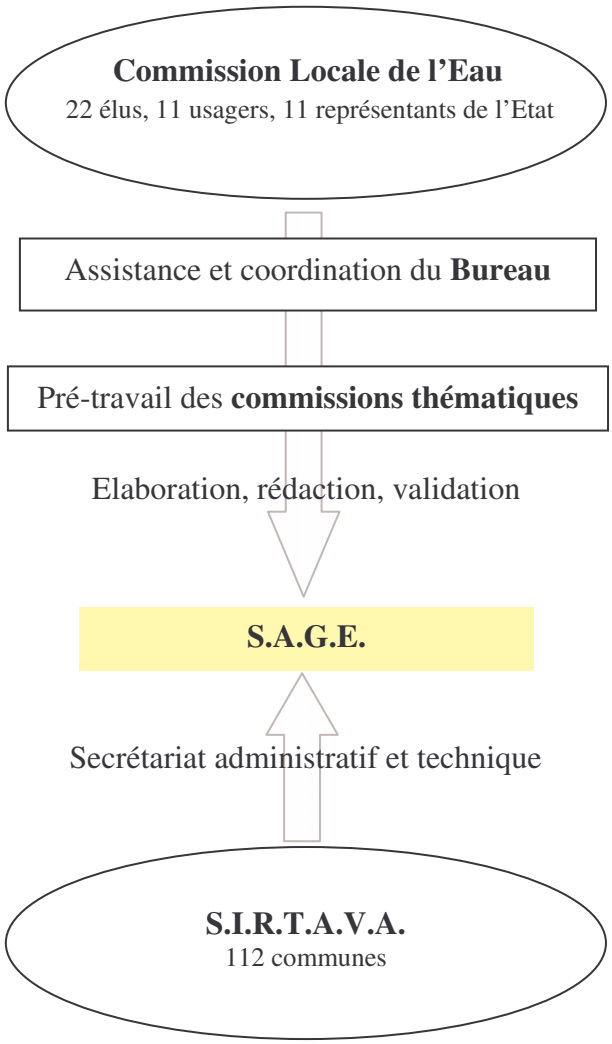

PHASE D'EMERGENCE

Définition du périmètre par arrêté inter-préféctoral

Arrêté « portant ouverture de la procédure d'élaboration du S.A.G.E. pour le bassin de l'Armançon » : **7 avril 1998**
Arrêté modificatif : **6 octobre 2000**

Désignation de la C.L.E. par arrêté inter-préfectoral

Arrêté « portant création de la C.L.E. » : **9 octobre 2000**
Arrêté modificatif (suite aux élections municipales) : **30 mai 2002**
Arrêté modificatif (suite aux élections cantonales et régionales) : **22 octobre 2004**

PHASE DE CONCEPTION

1- Etat des lieux
2- Diagnostic

Lancement des **premières études**
Synthèse de toutes les données recueillies → **EN COURS**
Validation fin 2005

3- Tendances et scénarii
4- Choix de la stratégie

Orientations d'évolution du bassin et **scénarii projectifs**
Choix d'un des scenarii et **formalisation** des objectifs → **Validation fin 2006**

5- Produits du S.A.G.E.
6- Validation finale

Définition des **moyens** (programmes d'actions,…) et des **dispositions environnementales** pour atteindre les objectifs fixés → **Validation fin 2007**

Projet de S.A.G.E. validé par la C.L.E

PHASE DE CONSULTATION REGLEMENTAIRE → **2008**

Procédure de consultation mise en œuvre par la Préfet

Consultation du Comité de Bassin

Mise à disposition du public

Arrêté préfectoral approuvant le S.A.G.E.

MISE EN ŒUVRE (2008)

Contact

Si vous avez des remarques, des questions, des messages à faire passer, n'hésitez pas à contacter **Julie Aniel**, animatrice du S.A.G.E. :

S.I.R.T.A.V.A.
11/13 rue Rougemont
89700 Tonnerre
☎ 03.86.54.87.09
03.86.55.11.38
sage.armancon@wanadoo.fr

L'Armançon, la lettre du S.A.G.E.
Numéro 1 / 1er trimestre 2005 / n° ISSN en cours
Dépôt légal : Mars 2005
S.I.R.T.A.V.A. - 11/13 rue Rougemont - 89700 Tonnerre
Directeur de publication : Michel Delprat
Rédaction en chef : Groupe « Information et communication »
Crédits iconographiques : S.I.R.T.A.V.A.
Impression : Filigrane, Nitry
Le S.A.G.E. bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Les acteurs de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon est un lieu de dialogue et un organe de décision.
Les titulaires et suppléants élus, représentants des usagers et des services de l'Etat sont les interlocuteurs de référence des acteurs et habitants du bassin.

1er collège : Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*

22 membres

- **Bernard PESQUET, conseiller régional de Bourgogne**
  Jean-Yves CAULLET, conseiller régional de Bourgogne
- **Michel NEUGNOT, vice-président du Conseil Régional de Bourgogne**
  Claudine BOISORIEUX, conseillère régionale de Bourgogne
- **Line BRET, conseillère régionale de Champagne-Ardenne**
- **Jean POUILLOT, conseiller général du canton de Chaource (Aube)**
  Franck SIMARD, conseiller général du canton d'Ervy-le-Chatel (Aube)
- **Martine EAP-DUPIN, conseillère générale du canton de Précy-sous-Thil (Côte d'Or)**
  Robert GRIMPRET, conseiller général du canton de Montbard (Côte d'Or)
- **Jean-Noël LOURY, conseiller général du canton de Coulanges-la-Vineuse (Yonne)**
- **Olivier JACQUINET, maire de Mesnil-Sellières (Aube)**
  Robert LUDOT, maire de Champfleury (Aube)
- **Daniel COUTORD, maire de Metz-Robert (Aube)**
  Eliane CARR, maire de Vosnon (Aube)
- **Michel LHUILLIER, maire d'Athie (Côte d'Or)**
  Michel ANDRIOT, maire d'Hauteroche (Côte d'Or)
- **Alain COLLARD, maire de Thenissey (Côte d'Or)**
  Gérard FONTHENEAU, maire de Flavigny sur Ozerain (Côte d'Or)
- **Marc PATRIAT, maire de Corrombles (Côte d'Or)**
  Michel NEUGNOT, maire de Semur-en-Auxois (Côte d'Or)
- **Thérèse FLACELIERE, maire de Ste-Colombe-en-Auxois (Côte d'Or)**
  André BOCCARD, maire de Villy-en-Auxois (Côte d'Or)
- **Patrick MERCUZOT, président du syndicat des eaux du Haut-Serein (Côte d'Or)**
  Roger JOSSERAND, maire de Chatellenot (Côte d'Or)
- **Gilles de MONTALEMBERT, président du syndicat des eaux de Semur-en-Auxois (Côte d'Or)**
  Marie-Bernadette DUFOUR, maire de Clomot (Côte d'Or)
- **Lucien TRUCHOT, maire de Buffon (Côte d'Or)**
  Jean-Paul GUYON, maire de Sombernon (Côte d'Or)
- **Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon (Yonne)**
  Jean-Pierre BOURON, maire de Chassignelles (Yonne)
- **Claude DEPUYDT, maire de Flogny-la Chapelle (Yonne)**
  Paul GOURDON, maire de Villiers-Vineux (Yonne)
- **Raymond HARDY, maire de Tonnerre (Yonne)**
  Rémi GAUTHERON, maire de Roffey (Yonne)
- **Georges FRIEDRICH, maire de Cheny (Yonne)**
  Jean-Claude CARRA, maire de Brienon-sur-Armançon (Yonne)
- **Serge GAILLOT, maire de Jaulges (Yonne)**
  Robert FOURNIER, maire de Beugnon (Yonne)
- **Pierre OVRE, maire de Germigny (Yonne)**
- **Michel DELPRAT, président du S.I.R.T.A.V.A.**
  Paul GUIRAUD, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Armance

* Apparaissent en gras les membres titulaires de la C.L.E. et en italique les suppléants

2e collège : Représentants des usagers*

11 membres

- **Michel BREDEAU, président de la Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques**
  Eric GRUER, président de la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- **Bernard HERIX, PDG de la sablière de Gurgy**
  Jean-Baptiste COLOMBET, directeur des sablières et entreprises Colombet
- **Bernard VIRELY, représentant la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or**
  Kamel FERRAG, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- **Jean-Pierre PORTIER, représentant les organisations professionnelles agricoles de l'Yonne**
  Anne FEVRE, représentant les organisations professionnelles agricoles de Côte d'Or
- **Bernard DRUJON, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auxerre**
  Véronique JOBIC, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon
- **Marcel FEVRE, membre de la Chambre des Métiers de l'Yonne**
  Jacky ENFERT, membre de la Chambre des Métiers de l'Aube
- **Bruno de CHALONGE, président de l'Icaunaise d'Electricité**
  Anne-Mary ROUSSEL, membre de la Fédération Nationale des Producteurs Indépendants d'Electricité
- **Lionel BERTIN, représentant la Lyonnaise des Eaux**
  Pierre THOMAS, représentant la société Vivendi
- **M. LESSIEUR, représentant Rive de France**
  Jacques LUCAS, représentant Rive de France
- **Jean-Marie BARTALSKI, représentant l'UFC Que Choisir de Bourgogne**
  Jean CAMBILLARD, représentant l'UFC Que Choisir de Bourgogne
- **Luc GUENOT, président de Yonne Nature Environnement**
  Pierre BENOIT, président de la Fédération Auboise de Protection de la Nature et de l'Environnement

3e collège : Représentants de l'Etat et des établissements publics*

11 membres

- **M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France**
  M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne
- **M. le Préfet de l'Aube**
  M. le représentant du Préfet de l'Aube
- **M. le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte d'Or**
  M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Côte d'Or
- **M. le représentant du Préfet de l'Yonne**
  M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Yonne
- **M. le directeur du secteur Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**
  M. le représentant du secteur Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- **M. le chef de la représentation locale de Voies Navigables de France**
  M. le chef du Service Navigation de la Seine
- **M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube**
  M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube
- **M. le représentant de la Direction Départementale de l'Equipement de Côte d'Or**
  M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Côte d'Or
- **M. le représentant de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Yonne**
  M. le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Yonne
- **M. le chef de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de l'Yonne**
  M. le représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de l'Yonne
- **Philippe BARAN, Direction Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche**
  Christian QUATRE, Conseil Supérieur de la Pêche de l'Yonne

* Apparaissent en gras les membres titulaires de la C.L.E. et en italique les suppléants